



Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	Volance entretien exploitation de la route	Direction	Direction des Routes départementales
Intitulé du métier de référence	Métier principal : Technicien entretien d'exploitation	Service	
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)		Code poste SEDIT	07SDEC0656
		Code métier	

Statut

Catégorie	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C	Titulaire / contractuel	Titulaire
Filière	Technique	Cadre d'emplois	Agents de maîtrise Techniciens
Grades détenus		Grades possibles	Agent de maîtrise à technicien

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	En fonction des candidats retenus (siège ou agence)	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Option ARTT	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> libre
Permis de conduire requis	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Astreinte	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)	Véhicule de service	Délégations de signature	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : liées au chantiers Mobilisation envisageable en cas d'incident grave (interventions d'urgence et crises)	
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Directeur Adjoint des Routes départementales
Titulaire du poste	Jean-Marie Rotureau
fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)	
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Tous les agents de l'agence et principalement le chef d'agence et l'adjoint les chefs d'équipe et les agents d'exploitation des centres, les autres centres d'exploitation de l'agence technique départementale, la DGAT
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	Les élus locaux, les services techniques, les riverains et usagers, les concessionnaires, les entreprises, les gendarmeries, les services de secours, les autres gestionnaires de la route.

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

-Intervenir en appui des techniciens des secteurs sur les activités d'encadrement, d'autorisations relatives au domaine public, à l'organisation des travaux.

- * Piloter et encadrer les activités d'entretien et d'exploitation des centres d'exploitation
- * Etre interlocuteur permanent des communes dans la gestion du réseau et des travaux sur les routes départementales
- * Assurer la mise en œuvre des actions relevant de l'agence sur les politiques du Conseil général en matière de sécurité (relevés de points particuliers, proposition de traitement, mise en œuvre des projets), la gestion du domaine public, l'entretien et l'exploitation du réseau

-Encadrer les agents d'exploitation, participer aux travaux de l'équipe. Une fiche de poste du chef d'entretien.

« Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;

- de surcroit, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)

poids relatif
%

niveau de
resp²

• La fiche de poste technicien entretien d'exploitation

<p>Encadrement et pilotage:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadre les chefs d'équipe et les agents d'exploitation des centres d'exploitation • Contribuer aux actions transversales et la définition des politiques techniques menées par la Direction • Pilote, coordonne et suit l'activité des centres de son secteur (communication avec les équipes, programmation et suivi des activités) • Fait observer et contrôle les règles d'hygiène et de sécurité en appui aux chefs d'équipe • Élabore les plans de charge, décline les objectifs du Conseil général avec le chef d'Agence et son adjoint, rend compte des moyens et des résultats obtenus • S'assurer de la gestion des moyens des centres de son secteur, suivi état et usage du matériel et des locaux • Intérim mutuel avec autres responsables de secteur 	30%	1
<p>Élaboration et mise en œuvre des politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre les plans d'intervention et participe à leur élaboration • Participe à l'organisation de la viabilité hivernale notamment en cas de crise • Établit avec ses chefs de centre les propositions de programme d'entretien, de grosses réparations du patrimoine routier et dépendances • Apporte assistance et conseil auprès des communes de son secteur territorial dans le domaine de la voirie • Prépare les réponses aux usagers, riverains et élus 	20%	2
<p>Exploitation et entretien de la route :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informe et rend compte de l'état du réseau et de son utilisation (collecte des informations, constats..), organise la gestion du réseau et des travaux • Élabore les actes réglementaires d'usage du domaine public et prépare les arrêtés d'occupation du domaine public (DT, DICT, accords techniques, permissions de voirie) et en assure le suivi • Rédige les projets d'arrêtés de circulation en assurant la coordination et l'information auprès des communes et des partenaires • Prépare les avis techniques sur les autorisations de construire • Participe au suivi des opérations communales sur RD dans sa mission de gestionnaire du réseau routier et assure la coordination des interventions (cessionnaires, communes, ...) 	35%	2
<p>Maitrise d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablit et assure la mise en œuvre des programmes de travaux (propose et organise la délégation de certaines missions identifiées) auprès des chefs de centre et assistant fonctionnel) • Assure la maîtrise d'œuvre d'opérations particulières et localisées confiées à l'agence 	15%	3

• La fiche de poste chef de centre d'exploitation

<p>Encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assure l'encadrement hiérarchique de 1er niveau de l'équipe et sa gestion administrative (GITT, congés, évaluation, infos, rend compte des faits marquants...) • Programme, organise les interventions, ajuste au quotidien le planning des agents et du matériel et renseigne gestion analytique • Fait observer et contrôle les règles d'hygiène et de sécurité • Assure l'intérim du chef de centre du même secteur territorial en cas d'absence 	30 %	1 1 et 2 1
--	------	--------------------------

<p>Exploitation/Entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prépare et organise les chantiers en régie (métrés, signalisation, déviations, commandes de matériel et fournitures avec responsable de secteur,...) • Suit les travaux en régie ou confiés à des entreprises : s'assure du respect, de l'avancement et de la conformité des dispositions mises en œuvre, informe des écarts éventuels • Surveille le domaine public, veille à la sécurité du réseau, déclenche/rend compte des interventions nécessaires • Assure des permanences (patrouille viabilité hivernale ou responsable d'intervention), déclenche des interventions et en assure le suivi • Participe à la programmation des travaux d'entretien : 1re liste de propositions, relevés de dégradations, métrés, ... • Contribue aux relevés de terrain et à la mise à jour des données du SIR • Organise la gestion du centre : stock, entretien des locaux, entretien du matériel 	60 %	1 1 et 2 1 2 2 3 1
<p>Gestion du domaine public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participe aux relevés terrain, à l'avis technique et contrôle la conformité des permissions de voirie • Assure le contact direct avec les usagers et riverains, donne les informations et fait remonter les réclamations 	10 %	2 2

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	<p>Connaître le territoire : réseau routier, limite domaine public et communes du secteur</p> <p>Maîtriser les techniques d'entretien des chaussées</p> <p>Exploitation, viabilité et sécurité d'un réseau routier</p> <p>Réglementation en matière de signalisation verticale, horizontale et temporaire</p>
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	<p>Manager les adjoints aux chefs de centre et les équipes d'exploitation</p> <p>Analyser la sécurité d'une route ou d'un aménagement</p> <p>Organiser et piloter les diverses interventions des équipes d'exploitation</p> <p>Capacité à suivre et à piloter des travaux</p> <p>Maîtriser les outils bureautiques et logiciels de gestion (IG4, GITT...)</p> <p>Maîtriser l'utilisation du SIR et des outils cartographiques</p>
Savoir procédural (procédures)	<p>Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité applicables sur un chantier de TP</p> <p>Commande publique : gestion des marchés publics</p> <p>Connaître les règles de gestion du domaine public et savoir appliquer le règlement de voirie départementale</p> <p>Connaître et savoir mettre en œuvre les politiques techniques d'entretien des RD</p>
Savoir relationnel (relations humaines)	<p>Capacité d'écoute et d'argumentation</p> <p>Travail en équipe interne et externe (concessionnaires, riverains, entreprises, bureaux d'études...)</p> <p>Qualité d'animation des équipes d'exploitation</p> <p>Sens du contact pour représenter l'ATD dans la gestion du réseau du secteur notamment dans les relations de proximités avec les communes et intercommunalités</p>
Autres	

Évolution prévisible du poste

Évolution des politiques du Conseil Général notamment dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien
Développement de l'ingénierie territoriale en matière de voirie auprès des communautés de communes et des communes